

CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024 PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal de la commune de Baudres s'est réuni le vendredi 15 novembre 2024 à la mairie à 18 heures 30 sous la présidence de Bruno LESSAULT, Maire.

Étaient présents : Bruno LESSAULT, Françoise LIMOGES, Catherine GUILLAUMIN, Maryvonne BOUQUIN, Adrien GAUGRY, Jean-Yves GAPIN, Pascal FILLON, Sophie DOS SANTOS.

Absents excusés : Thierry DUJON (donne pouvoir à Bruno LESSAULT), Isabelle VACHEY (donne pouvoir à Maryvonne BOUQUIN).

Quorum : 6

1 – Désignation de la secrétaire de séance : Maryvonne BOUQUIN

2 – Ordre du jour

- Bruno LESSAULT propose l'ajout d'une délibération concernant les primes de fin d'année
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 06 septembre 2024
- Délibération sur le rapport sur le prix et la qualité du service 2023 du syndicat des eaux
- Délibération pour avis conforme de notre ZAER
- Délibération pour la libération de la retenue de garantie pour l'entreprise DAUNY
- Délibération pour l'adhésion au contrat groupe avec le CDG pour le contrat prévoyance complémentaire
- Délibération pour approbation de la convention de mise à disposition de la maison des associations ainsi que le règlement intérieur
- Délibération pour signature de convention pour le portage de repas
- Avis à donner sur le projet photovoltaïque de Moulins
- Questions et informations diverses.

3 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 septembre 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

4 – Délibération du rapport sur le prix et la qualité du service 2023 du syndicat des eaux

Sophie DOS SANTOS, assistant aux réunions du syndicat des Eaux, informe le conseil des décisions prises par le syndicat et donne des informations diverses.

Lors de la dernière réunion et compte tenu des négligences observées dans le règlement des factures et des consommations, le syndicat a décidé de refuser l'admission en non-valeur espérant les réactions des abonnés. Elle donne les tarifs pratiqués ; part fixe : 60.80 € ; tarifs du m3 selon les consommations : 43 m3 (0.58 €), 199 m3 (0.89 €), supérieur à 200 m3 (1.09 €). Les bases de calcul sont établies par famille avec 2 enfants. Le prix du m3 se situe dans la zone médiane grâce au bon entretien et à la bonne gestion du réseau du syndicat. Le rapport est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

M. le maire informe le conseil que le château d'eau va être rénové. L'antenne SFR va être retirée et ne serait pas réinstallée. SFR a été informé mais pas de nouvelles. La redevance ne sera plus versée à la commune.

5 – Délibération pour avis conforme de la Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)

Lors du conseil du 27/10/2023, des zones destinées à accueillir des installations d'énergies renouvelables (hors éolien) avaient été identifiées (sols, toitures, parkings).

Bruno LESSAULT porte à l'attention du conseil le retour du plan arrêté par la préfecture et fait circuler le document. Il précise que les zones définies sont identiques à celles votées le 27/10/2023.

Le conseil vote à l'unanimité l'avis conforme.

Contre : 0 Abstention : 0 pour : 10

6 – Délibération concernant la libération de la retenue de garantie pour l'entreprise DAUNY

La retenue de garantie est une somme bloquée par le client dans le cadre des travaux de marché, dont le montant représente 5% du montant des travaux.

Concernant les travaux de l'école, les retenues de garanties ont toutes été reversées sauf celle de l'entreprise Dauny en raison d'une anomalie sur la pose du carrelage de la garderie. Suite à la liquidation de cette entreprise puis de celle de son successeur, il a été fait appel à une 3^{ème} entreprise pour effectuer les travaux.

Le conseil est informé qu'il est nécessaire de délibérer pour libérer la retenue de garantie restante soit 1806.23€ afin de soustraire le montant des travaux complémentaires effectués par l'entreprise PAGNARD (988.66 €) la différence, d'un montant de 817, 57€ va être rendue au liquidateur de l'entreprise DAUNY.

La libération de garantie peut être effectuée. Elle est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

7 – Délibération adhésion au contrat groupe avec le centre de gestion pour le contrat de prévoyance complémentaire

Le contrat de prévoyance complémentaire (ou garantie maintien de salaire) permet de couvrir le risque de perte de salaire en cas de maladie, d'invalidité.

L'adhésion au contrat groupe doit être effectuée pour le 1^{er} janvier 2025.

Concernant le maintien de salaire, Françoise LIMOGES présente les cotisations pour chaque employé. A compter du 1^{er} janvier, la commune doit prendre en charge la somme de 7 € par mois par employé à temps complet et au prorata du temps de travail.

Contrat Groupe ou Contrat personnel labellisé.

	Titulaire 1	Titulaire 2	Titulaire 3	Contractuel 1	Contractuel 2	Contractuel 3
Cotisation	Tps complet	Tps complet	Tps incomplet	Tps incomplet	Tps incomplet	Tps incomplet
Mensuelle	22.93	24.88	17.90	3.24	7.55	3.54
Part commune	7.00	7.00	6.40	1.20	2.40	1.00

Assurance statutaire (remboursement des salaires à la commune)

Les propositions du Centre De Gestion (C.D.G.) sont inférieures à celles de Groupama, avec des garanties identiques et une prise en charge des salaires à partir du 11^e jour, elles sont donc beaucoup plus avantageuses.

	CIGAC (Groupama)		C.D.G.		Différence	
	Taux	Coût	Taux	Coût	Taux	Coût
CNRACL (titulaires)	8.92	7 201,10	5.74	4 633,89	3.18	2 567,21
IRCANTEC (contractuels)	1,81	239,38	1,21	160,03	0.60	79.35

Françoise LIMOGES et Caroline ont étudié les propositions de cotisations de Groupama et du CDG. Le contrat de groupe avec le C.D.G. est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

8 – Délibération concernant l'approbation de la convention de mise à disposition et du règlement intérieur de la maison des associations

Les documents, règlement intérieur et convention, ont été envoyés aux membres du conseil par mail.

Françoise LIMOGES précise qu'ils ont été élaborés à partir des documents existants pour la salle des fêtes.

La convention ainsi que le règlement intérieur pour la maison des associations sont votés à l'unanimité.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

9 – Délibération pour la signature de la convention pour le portage des repas entre le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et la commune de Baudres

Bruno LESSAULT attire l'attention du conseil sur l'absence de service de portage des repas à domicile sur la commune, l'association Espoir Soleil ayant restreint ses circuits. Il s'est donc adressé au C.C.A.S. de Levroux, présidé par M. Alexis ROUSSEAU-JOUHENNET, qui peut assurer ce service en signant une convention.

Bruno LESSAULT ajoute que toute inscription doit s'effectuer auprès du C.C.A.S. en mairie de Levroux qui étudie et valide la demande. Les repas sont confectionnés par la cantine scolaire de l'école Pêcherat de Levroux et les repas sont livrés par un agent du C.C.A.S. de Levroux.

M. le Maire note qu'une habitante a bénéficié de ce service durant 15 jours puis a été refusée.

Pascal FILLON et Jean-Yves GAPIN expriment le souhait que ces désagréments ne se renouvellent pas et enjoignent le C.C.A.S. d'honorer les engagements, sans tergiversation.

Bruno LESSAULT poursuit la présentation : la durée de la convention est fixée à 1 an et renouvelable chaque année par tacite reconduction et peut être résiliée avec un préavis d'un mois (par lettre RAR).

La participation financière demandée à la commune est fixée à 1.80 € HT, soit 1.98 € TTC par repas.

Cette convention est soumise au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de service de portage de repas.

10 – Délibération sur l'attribution des primes de fin d'année

Françoise LIMOGES, en accord avec le maire, soumettent les montants des primes aux membres du conseil concernant les trois employés titulaires, un arrêté sera pris pour une augmentation de 100 € pour chacun. Les primes s'échelonnent de 500 € à 700 €. Concernant les employées contractuelles, le montant sera calculé sur la base de 100 € mais au prorata de leur temps de travail. Les primes s'échelonnent de 15 € à 35 €.

Il est rappelé qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour les agents contractuels.

Le conseil vote à l'unanimité

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

11 – Avis à donner sur le projet photovoltaïque de Moulins sur Céphons

Bruno LESSAULT présente le projet photovoltaïque d'un agriculteur de Moulins sur Céphons, sur un terrain privé, d'une superficie de 23h 60a, d'une puissance de 18 MGW.

Le conseil vote à l'unanimité.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

12 – Questions et informations diverses

🗳️ **Projet panneaux solaires** : Bruno LESSAULT annonce que le dossier a été refusé à la Commission de Régulation de l'Energie (C.R.E.) après la proposition des tarifs de revente de l'électricité par EDF. EDF présente le dossier à la CRE avec une nouvelle proposition pour la 2^{ème} fois. S'il ne passe pas, il faudra une 3^{ème} présentation qui pourrait mettre en cause la date de début des travaux fixée en août 2025. Quant aux postes source, la place réservée au projet de Baudres était d'abord à Levroux, puis à Valençay et de nouveau à Levroux.

🗳️ **PLUi** : Bruno LESSAULT présente l'avancement de celui-ci. Les informations sont saisies sur le site Karthéo, entreprise qui gère l'étude du PLUi. Une pré étude des zones constructibles a été effectuée. Bruno LESSAULT et Caroline poursuivent cette pré étude des plans et complètent l'application en repérant les dents creuses (terrains constructibles situés entre constructions), les hangars agricoles. Le travail est bien avancé selon Karthéo. Le maire annonce la date de la réunion publique fixée au 12 décembre 2024 à 18h à la salle des fêtes de Baudres. L'information sera relayée sur panneau Pocket, sur le site de la commune de Baudres, sur la Nouvelle République et par voie d'affichage à la mairie, salle des fêtes, maison des associations.

🗳️ **Vœux du maire** : La cérémonie des vœux est fixée au vendredi 10 janvier 2025 à 18h30 à la salle des fêtes. Les maires de la Communauté de Communes seront invités ainsi que les partenaires élus.

🗳️ **Téléthon** : Françoise LIMOGES s'étonne que l'ensemble du conseil n'ait pas reçu d'invitation à la réunion préparatoire du téléthon. Elle s'interroge sur le partenariat municipalité – associations. Adrien GAUGRY fait remarquer que le partenariat avec la commune est mentionné sur l'affiche. Bruno LESSAULT répond qu'il s'agit d'une maladresse des auteurs de l'affiche.

Françoise LIMOGES demande que la commission « fêtes et cérémonies » soit réunie ; Bruno LESSAULT répond que cette commission est chargée des manifestations municipales.

Catherine GUILLAUMIN assure qu'elle participe au téléthon depuis l'origine de cette manifestation et que la commission n'a jamais été réunie.

Françoise LIMOGES explique que la secrétaire est beaucoup sollicitée : dons, piles, inscriptions au repas, affiche, tickets, listes ; Bruno LESSAULT répond qu'elle fait comme pour toutes les autres associations, ni plus, ni moins.

Françoise LIMOGES ajoute qu'elle a été questionnée sur son absence à la réunion mais qu'elle tient à préciser qu'elle n'a pas été invitée.

Catherine GUILLAUMIN dit que cette manifestation fonctionne de manière extraordinaire avec joie, enthousiasme, gentillesse grâce au bénévolat et regrette qu'on veuille salir cette fête.

Bruno LESSAULT affirme qu'il ne s'immisce pas dans les associations en tant que « maire » mais qu'il y participe en tant que « bénévole ». Il vient en aide aux associations en utilisant son matériel personnel pour le transport des ramées, tables, bancs, etc, ...

En ce qui concerne l'organisation de cette manifestation et des invitations, il faut s'adresser aux présidents.

Il réitère ses remarques sur son rôle dans les fonctions de maire et bénévole dans les associations.

🔥 **Multiservices** : Bruno LESSAULT rappelle que la commune va acquérir le bâtiment et le logement situés à côté de la mairie. Les élus ont reçu un commercial du Casier Français en vue d'équiper le local de distributeurs, faute d'humains jusqu'à maintenant, tout en envisageant d'embaucher plus tard une personne à mi-temps.

Un habitant de la commune, actuellement en reconversion professionnelle, vient de se présenter en mairie ; il a été invité à assister à la séance de conseil afin de présenter son projet. Il a évoqué son souhait d'ouvrir une petite épicerie, un bar, d'étudier la confection et le portage des repas.

Bruno LESSAULT présente le local composé d'une grande salle, d'une petite pièce, de sanitaires. Une mise aux normes est nécessaire. Une licence IV est attachée au multiservices, le dépôt de pain et un relais poste existaient auparavant. Une cuisine peut être mise à disposition.

Françoise LIMOGES propose un dossier d'étude relatif aux aides au candidat. Jean-Yves GAPIN ajoute que des systèmes d'aides existent et des associations accompagnent ce type de projet, notamment en milieu rural.

Le potentiel est présent avec les 2 Air B&B et les équipes d'ouvriers de chantier qui travaillent sur la commune.

Catherine GUILLAUMIN précise qu'il faut la présence d'un humain de préférence.

Jean-Yves GAPIN propose une réunion de travail.

Bruno LESSAULT annonce au futur gérant qu'il peut venir visiter le local, le matin de préférence, les plans lui seront fournis, les adjointes étant présentes.

🔥 **Fibre** : Françoise LIMOGES apporte des précisions. La fibre est installée à la mairie et à l'école. Il faut qu'elle soit mise pour tous les bâtiments communaux : salle des fêtes, commerce, maison des associations et logements communaux.

C'est le propriétaire qui fait les travaux, le locataire choisit son prestataire et son abonnement.

Le passage à la fibre est obligatoire puisqu'en 2027, le cuivre sera retiré.

🔥 **Sono de la salle des fêtes** : Bruno LESSAULT a fait réaliser des modifications pour la sono : micro avec serre-tête, possibilité d'insérer une clé USB.

🔥 **Repas de Noël à la cantine** : Françoise LIMOGES annonce la date : vendredi 20 décembre et informe les conseillers que l'inscription doit se faire auprès de Caroline.

🔥 **Sapins de Noël** : Bruno LESSAULT informe le conseil que Patrick MICHENET propose des sapins de Noël par lot de 3. La commune en installera 1 à la salle des fêtes, 1 à la cantine, le 3^{ème}, offert, à l'école.

🔥 **Levroux Patrimonia** : François PINEAU, ancien maire et membre du Bureau de Levroux Patrimonia, correspondant pour Baudres, avait proposé la visite de notre commune aux membres de l'Association. Il a contacté la mairie afin d'associer celle-ci à ce projet. Le 24 octobre 2024 à 14h30, un groupe d'une vingtaine de membres s'est retrouvé sur le parking de la salle des fêtes pour découvrir le village et son histoire sous la conduite de François Pineau. Ils ont rejoint Catherine GUILLAUMIN accompagnée de Corine et Sébastien pour la visite de l'église. Un livret de présentation de l'édifice, des différents travaux d'entretien et de restauration qui ont été réalisés et des nombreuses énigmes qu'il pose encore

aux historiens et aux architectes, a été distribué aux visiteurs. Une petite exposition de vêtements sacerdotaux (vêtements liturgiques magnifiquement décorés) et d'objets précieux du culte (ciboire, ostensor) a été finalisée pour cette occasion. Trois portants ont été fabriqués par Alexandre permettant de mieux les mettre en valeur. Benoît KREMER, Président de Levroux Patrimonia a informé Catherine GUILLAUMIN du projet de publication d'un guide du Routard portant sur le Pays de Valençay dont la parution est prévue courant 2025 et lui a proposé de rédiger 4 à 5 lignes permettant de valoriser notre patrimoine. La proposition a été transmise à Benoit KREMER qui fait suivre à l'éditeur.

🚩 **Compte rendu de la réunion du 17 octobre à la salle des fêtes concernant le transport solidaire :** Maryvonne BOUQUIN rappelle que le Pays de Valençay et Familles Rurales ont signé une convention sur le transport solidaire. Elle présente le rôle de chacun.

Usagers : habitants sans permis, sans moyen de locomotion à partir de 16 ans.

Bénévoles : habitants volontaires.

Les usagers et les bénévoles adhèrent et s'inscrivent dans cette action auprès de Familles Rurales à Châteauroux.

L'utilisateur contacte 72h avant son déplacement. Familles Rurales le met en relation avec un bénévole.

Au retour, l'utilisateur paie le conducteur qui lui remet un reçu (0.32 €/km).

But : permettre à l'utilisateur de se rendre à un rendez-vous, un entretien, au marché ou même visiter des proches.

🚩 Jean-Yves GAPIN rapporte que des **déchets sauvages**, gravats, ont été déversés sur le bord de la route du Séchoir (Voie communautaire).

🚩 Jean-Yves GAPIN a constaté une augmentation de 55% de la part communauté de communes sur la **taxe foncière**. Bruno LESSAULT va interroger le président à la prochaine réunion.

🚩 Jean-Yves GAPIN signale des **micro-coupures d'électricité** à nouveau.

🚩 Bruno LESSAULT informe le conseil que **l'enfouissement des réseaux** d'éclairage public, lignes téléphoniques, va être décalé car 6 habitants n'avaient pas retourné leur convention signée, 4 ont pu être récupérées mais 2 conventions manquent encore.

🚩 **Boîte à pizzas** : Pascal FILLON demande où en est l'installation de la boîte à pizzas. Bruno LESSAULT répond qu'il faut attendre le 15 décembre pour récupérer celle de Brion, cela évitera des travaux supplémentaires. Si le projet du multiservices se réalise, la boîte à pizzas serait retirée.

🚩 **Salle des fêtes pour le 31 décembre** : Pascal FILLON demande si celle-ci est bien libre cette année, il voulait s'en assurer car habituellement elle est réservée. Après vérification, tout à fait.

🚩 **Rallye du 09 novembre** : Bruno LESSAULT dit que tout s'est bien déroulé. Il annonce des estimations : environ 1400/1600 personnes dans le public et une recette de 900 € pour le téléthon.

🚩 **Étang** : Pascal FILLON pose la question du rempoissonnement. Bruno LESSAULT répond que celui-ci sera fait une fois l'étang rempli ; il ajoute que les sangliers ont détériorés les berges et qu'une rubalise a été posée pour les repousser.

La séance est levée à 20h26.

Le Maire,

Bruno LESSAULT



La secrétaire de séance,

Maryvonne BOUQUIN